Réf. Farde e-Assemblées : 2376594

N° OJ : **105**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Subsides 2020.- Plan de relance asbl "Microstart Support" : 135.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2020;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2020;

Considérant que la Ville de Bruxelles a prévu en budget ordinaire de 2020 un subside nominatif au bénéfice de l'asbl d'un montant de 10.000,00 EUR pour couvrir les frais pour l'organisation de MicroStarters'week 2020 ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a prévu en budget ordinaire de 2020 un subside nominatif supplémentaire au bénéfice de l'asbl d'un montant de 135.000,00 EUR (ED 20/46330) pour couvrir les actions d'accompagnement des commerçants depuis la fin du confinement COVID 19 et celles prévues en automne pour le plan de relance économique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention pour l'octroi d'un subside pour l'exercice 2020 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Microstart support ayant pour but de fixer le mode d'utilisation du subside octroyé par la Ville est adoptée.

Annexes :

Convention FR Microstart 2020 - Plan de relance (Consultable au Secrétariat des Assemblées)